

Procès-verbal N°3 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	10/09/26
À :	9H00
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GECO, Martine JOLY, Mrs Léonard INNIANTONI, Sauveur ROMAGNOLE, Jean-Louis DELFIEU
Absents excusés :	Mr Michel COLLADO
Assiste à la Réunion :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 2 du 20/08

Rappel

Concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI, Dans Footclubs : Il faut absolument qu'un éducateur soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Concernant l'utilisation de la FMI, le résultat de l'équipe qui a remporté les défis doit être noté sur la feuille FMI dans la partie "observation".

Beaucoup de clubs ne le font pas : **ATTENTION au moment des classements.**

En cas de dysfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclubs ainsi que le site du DISTRICT.

Catégorie U12/U13

Temps de jeu = 70 min (2x35min)

A la suite des directives de la DTN, les matchs U12 et U13 à 8 passe à 2 mi-temps de 35min soit 70min de temps réglementaire,

En conséquence la Commission rectifie l'article 5 de l'annexe 22 des RG du District :

« Art. 5 - Durée des rencontres

*Un match dure **70 minutes**, deux périodes de **35 minutes** entrecoupées d'une pause de 15 minutes.*

*De plus, une « pause coaching », d'une durée de deux minutes, est obligatoire à la **17ème minute** de chaque période.*

La gestion du temps de cette pause est effectuée par l'arbitre. »

D1

Suite refus de VAUVERT en D1, les Clubs repêchés sont :

- St Martin D2 vers D1
- Foot Terre de Cam D3 vers D2
- Domessargues D4 vers D3

Suite refus de Marguerittes 2 D1 B :

- Soleil levant est repêché en D1

Suite refus de 3 Moulins en D1 :

- Bagnols Pont 1 est repêché en D1

D3 Poule C

- **Forfait Général** : BELLEGARDE 2 D3 Poule C

80€ (retrait après engagement article 59 des RG du District)

D2 Poule A et D4 Poule B

Entente BAGARD/RIBAUTES

D4 D

- **Forfait match, de l'Indépendante de Pont 2 pour le samedi 12 / 09** : GARONS / INDE PSE 30 2

Amende à l'Indépendante de Pont 2 : 30€ (art 24)

- **FORFAIT GENERAL :**

Mail du ES PAYS D'UZES déclarant forfait général en U12U13 D4 D pour manque d'effectif.

Amende 80 euros

D2 B

- La rencontre FOOT TER CAMARGUE / FOURQUES **est inversée** ; elle se jouera à Fourques.

ACCORD des 2 Clubs

- La rencontre GENERAC / ESP NIMES du 12.09.26, **est annulée**

Mail de Générac nous informant du forfait de son équipe suite à un manque d'effectif.

Amende 30 Euros (art 24 Forfait simple)

Feuille Défis Jonglerie en ligne sur le site du District ; envoyée à tous les clubs sur la messagerie officielle.

Catégorie U12

Temps de jeu = 70 min (2x35min)

A la suite des directives de la DTN, les matchs U12 et U13 à 8 passe à 2 mi-temps de 35min soit 70min de temps réglementaire,

En conséquence la Commission rectifie l'article 5 de l'annexe 24 des RG du District :

« Art. 5 - *Durée des rencontres*

*Un match dure **70 minutes**, deux périodes de **35 minutes** entrecoupées d'une pause de 15 minutes.*

*De plus, une « pause coaching », d'une durée de deux minutes, est obligatoire à la **17ème minute** de chaque période.*

La gestion du temps de cette pause est effectuée par l'arbitre. »

La commission,

Rappelle qu'après les tests de sélection établis et entérinés par la Commission Technique, a validé (PV N°2) la composition de la poule U12 Développement à 6 équipes,

Ceci aura pour effet, à l'issue de la phase 1, de qualifier 2 équipes supplémentaires de niveau Intermédiaire vers le niveau « développement » de la phase 2.

Dans son article 1 de l'annexe 22 bis « U12 à 8 », il faut comprendre qu'en phase 1, le « Niveau 1 « Développement » constitué de 08 équipes au maximum. Accès sous conditions spécifiques. »,

Et le modifie en conséquence ainsi que les articles s'y rattachant avec effet immédiat.

Catégorie U10 à U10/U11

REPRISE DES PLATEAUX : 26 SEPTEMBRE 2026

Pour simplifier les clubs, pour les plateaux : une feuille unique devra être envoyée par le club recevant par le FAL / Les feuilles seront à télécharger sur le site du District.

Club en Entente :

Bagard / Ribauts : U10 et U10/U11

Beaucaire /Jonquieres : U6 à U10/U11

RAPPEL : NIMES OL U10 et U10/U11 / PLATEAUX à 14h00

Catégorie U6 à U8/U9

Journée de rentrée U8 et U9

SAMEDI 19 SEPTEMBRE à REDESSAN : U8 le MATIN / U9 L'APRES-MIDI

REPRISE DES PLATEAUX : 26 SEPTEMBRE

Journée de rentrée U6 et U7

SAMEDI 26 SEPTEMBRE à POULX : U6 le MATIN / U7 L'APRES-MIDI

REPRISE DES PLATEAUX : 3 OCTOBRE

Pour simplifier les clubs, pour les plateaux une feuille unique devra être envoyée par le club recevant par le FAL / Les feuilles seront à télécharger sur le site du District.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Didier CASANADA



La Secrétaire de Séance

Nadine GRECO

